



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin, que le 17 octobre 2022 à 19 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

- Au 932, rue Deschênes : rendre conforme l'implantation du bâtiment complémentaire isolé à une distance moindre que l'exige la réglementation. Le bâtiment complémentaire avait une marge arrière de 0.5 mètre alors que la réglementation exige une marge arrière de 1.5 mètre.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 27^E JOUR SEPTEMBRE 2022.

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 27 septembre 2022, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 27^e jour du mois de septembre 2022.

Lyne Groleau